

N° 2017.08.22.199

ARRETÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux de terrassement pour le raccordement « pierres et terres », chemin du Gua, réalisés par l'entreprise SUD Réseaux, 40 allée du Pinsan, 33127 St Jean D'Illac ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Pendant 60 jours, à partir du 18 septembre 2017, l'entreprise Sud Réseaux et ses sous-traitants sont autorisés à effectuer les travaux de terrassement pour le raccordement « pierres et terres », chemin du Gua à Carbon-Blanc.

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux, la circulation sera alternée soit par feux tricolores soit manuellement au droit des travaux.

ARTICLE 3 : Pendant la durée des travaux, la circulation des véhicules sera limitée à 30km/h au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 5 : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de l'entreprise Sud Réseaux conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise Sud Réseaux

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 22 Août 2017

Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain

Délégué à la métropole numérique.